



Controle cannabis positif pour jeune conducteur

Par **louloutepfff**, le **17/02/2015** à **19:06**

Bonjour,rnrnMon ami s'est fait contrôler hier soir devant notre domicile pour usage de stupéfiants, test qui s'est révélé positif. La police lui a fait le test salivaire, et une prise de sang à l'hôpital. Il n'ont pas trouvé de matière sur lui et, à l'heure actuelle, nous attendons le délai de 72 h afin de prendre contact avec le commissariat pour connaître le taux exact. J'ai bien lu tous les commentaires sur des histoires similaires, mais aucune ne correspond, car mon ami a des antécédents en tant que consommateur et "dealer", jugé en août dernier pour une affaire datant de 2009 où il a été condamné à 36 mois de prison avec sursis. C'est surtout pour ça que je sollicite votre aide. Pensez-vous que cela puisse être retenu ? Que cela "tombe" et que ça se transforme en ferme ? Nous avons une situation stable, il travaille en CDI depuis 2010, nous avons un enfant, et il s'est fait contrôler en sortant du travail.rnrnJe vous remercie par avance de toutes réponses que vous pourrez m'apporter.

Par **Tisuisse**, le **18/02/2015** à **08:05**

Bonjour,rnrnCompte tenu des antécédents de votre compagnon, il vaudrait mieux prendre attache avec un avocat car les juges auront le casier judiciaire du mis en cause dans le dossier et les antécédents pourraient peser lourd. Si l'avocat connaît la loi, il a un avantage certain : il connaît les juges et saura utiliser les arguments pertinents qui pourraient changer la vision des choses par les juges.